



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°849) DE MISE A DISPOSITION DES SALLES CHOPIN, DEBUSSY, LASKINE, LISZT, SCHUBERT, BEETHOVEN, LADRETTE, POLE DOCUMENTAIRE, MESSIAEN, ROPARTZ, LOUDIERES, BERLIOZ ET L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL A L'ASSOCIATION «FONTAINE CULTURE», A TITRE PAYANT

**DÉCISION N° DM-23-082
EN DATE DU 10 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Fontaine Culture » représentée par sa Présidente, Madame Isabelle LECLERC, domiciliée 21 rue de la Fontaine au Roi, 75011 PARIS d'organiser une académie internationale (stages de musique), du 20 au 27 février, du 24 avril au 1^{er} mai de 9h00 à 19h00 (21h00 le 27 février) ainsi que du 18 au 25 juillet et du 22 au 29 août 2023 de 9h00 à 20h00. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : en salles Chopin, Debussy, Laskine, Liszt, Schubert et Beethoven de 9h00 à 13h00, en salles Berlioz, Ladrette, Pôle documentaire, Messiaen, Ropartz et Loudières de 14h00 à 20h00, dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, (24, 25, 26 et 27 février, 28, 29, 30 avril et 1^{er} mai, 22, 23, 24 et 25 juillet, 26, 27, 28 et 29 août 2023) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Fontaine Culture » représentée par sa Présidente, Madame Isabelle LECLERC, domiciliée 21 rue de la Fontaine au Roi, 75011 PARIS, une convention de location de salles, pour un montant de 3 877 € TTC (trois-mille-huit-cent-soixante-dix-sept euros) pour les frais de location et un montant de 2 247,26€ TTC (deux-mille-deux-cent-quarante-sept euros et vingt-six centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser une académie internationale (stages de musique), du 20 au 27 février, du 24 avril au 1^{er} mai de 9h00 à 19h00 (21h00 le 27 février) ainsi que du 18 au 25 juillet et du 22 au 29 août 2023 de 9h00 à 20h00. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : en salles Chopin, Debussy, Laskine, Liszt, Schubert et Beethoven de 9h00 à 13h00, en salles Berlioz, Ladrette, Pôle documentaire, Messiaen, Ropartz et Loudières de 14h00 à 20h00, dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, (24, 25, 26 et 27 février, 28, 29, 30 avril et 1^{er} mai, 22, 23, 24 et 25 juillet, 26, 27, 28 et 29 août 2023) ;

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230210-lmc1H10542H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/02/2023
Date de Publication : 10/02/2023

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230210-Imc1H10542H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/02/2023
Date de Publication : 10/02/2023